

Demande d'ordre permanent

Les dons de 40 € (cumulés) sur une année sont fiscalement déductibles.

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Rue et Numéro :

CP et Localité : Date de Naissance :/...../.....

donne l'ordre permanent à (nom de ma banque), de verser chaque du mois/trimestre/année*, la somme de € , provenant de mon numéro de compte :-.....-.....

au numéro de compte BE08 0682 4998 7013 - BIC : GKCCBEBB de Malem-Auder asbl, rue Albert Meunier, 63 à 1160 Auderghem.

Communication :

Je peux mettre fin à tout moment à cet ordre permanent par simple communication à ma banque.

Première exécution le :/ /

Date et signature :

** biffer les mentions inutiles. Ce document est à remettre à votre organisme bancaire.*

Au nom de nos partenaires sénégalais, nous vous remercions d'avance pour votre générosité.

Malem-Auder asbl certifie que :

- les donateurs ont un droit à l'information concernant l'affectation de leur don ;
- tout message faisant appel à la générosité pour un projet déterminé indique clairement les caractéristiques et modalités de l'action ou du projet ;
- les messages qui font appel à la générosité du public mentionnent clairement la destination des fonds récoltés ou le moyen pour le public d'en prendre connaissance.

Notre lettre de diffusion mensuelle et le site internet sont les outils essentiels de ce droit à l'information. Nous tenons à disposition de toute personne intéressée par notre travail de développement l'ensemble des pièces justificatives relatives aux projets menés.